



Regroupement familial

Par Billy13

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de regroupement familial l'OFII m'a envoyé une attestation de dépôt le 07/10/2024. J'ai eu la visite à domicile le 03/12/2024. Le dossier a été transféré à la préfecture de Bouches du Rhône le 14/10/2025. Le 29/09/2025 la préfecture m'a demandé un complément (jugement de divorce puisque j'étais divorcé dans le passé). Le 07/10/2025 la préfecture m'a demandé un complément (transcription du divorce j'ai envoyé l'acte de mariage où c'est mentionné divorcé) et depuis silence radio. Ma question est ce que c'est normal tout ce temps d'attente ? Est-ce que je dois consulter un avocat pour un recours ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un lien utile avec les recours en cas de refus.

(une absence de réponse dans le délai équivaut à un refus)

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11166>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11166[url]